Vingt-neuvième Année. — N° 558 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Lafitte et Ce, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 23 DÉCEMBRE 1884.

M. DE BISMARCK A PARIS

Nous savions bien que M. Ferry, président du conseil, était le plus impudent des hommes et que, quand sa vanité personnelle était en jeu, il ne reculait devant aucune audace pour se procurer la satisfaction qu'il avait en vue : sa conduite dans les affaires de Chine avait déjà mis en lumière cet incontestable vérité. Mais nous avouons n'avoir pu supposer jusqu'ici que sa fatuité fut assez intrépide pour envisager sans épouvante les conséquences possibles d'un voyage plus ou moins officiel de M. de Bismarck à Paris. Nous sommes contraints de nous rendre à l'évidence.

Plusieurs journaux affirment que le voyage du chancelier prussien est imminent. Or, il n'est que temps d'exprimer à cet égard une opinion raisonnable et de dire clairement ce que tous les hommes de bon sens pensent sans le formuler.

Si M. de Bismarck vient à Paris autrement qu'en touriste et en inconnu, ce sera sur l'invitation, tout au moins avec l'assentiment courtois de M. le président du conseil. D'une part, il est d'usage que les projets de voyage de cette nature soient soumis préalablement à l'appréciation du gouvernement des pays où ils doivent s'accomplir ; d'autre part, M. de Bismarck est trop hautain, il a trop le sentiment de ce qu'il est en Europe pour rendre visite à un aussi petit sire que M. Ferry, sans en avoir été prié. Dans les deux cas, M. Ferry aurait dû réfléchir avant de s'engager, il aurait dû écouter ou faire entendre des objections qui, selon nous, sont décisives.

On sait l'accueil qui fut fait naguère au roi d'Espagne. Qui peut répondre que si M. de Bismarck venait à Paris ouvertement, quoique sauvegardé par l'*incognito* officiel, à cette heure assez sombre où deux cent mille ouvriers sont en chômage, où le crédit se resserre et où les premières morsures de l'hiver deviennent cuisantes et jettent la plèbe sur le pavé, des outrages semblables à ceux que méprisa Alphonse XII, des outrages même plus violents ne viendraient pas l'assaillir ? Il nous semble qu'aucun préfet de police, qu'aucun ministre ne peut prendre une pareille responsabilité ; étant données à la fois la condition présente de la population de Paris et la nature du présent régime.

Et qu'adviendrait-il si M. de Bismarck traversant Paris était hué, injurié, assailli, atteint peut-être? On ose à peine évoquer de semblables éventualités, tellement leurs conséquences pourraient être funestes.

Et M. Ferry court au-devant de ces complications possibles! Dans la visée de faire ou de laisser dire par ses officieux que M. de Bismarck s'est dérangé pour venir le voir, il affronte la possibilité d'un conflit.

Ce n'est plus de l'imprudence, c'est de l'impudence.

L'autre jour, nous avons cité de la *République française* un extrait, à notre avis très instructif, sur la Ligue qui s'est appelée « Ligue de la contre-révolution. »

L'*Emancipateur* de Cambrai en profite pour nous poser, devant ses lecteurs, cette question étourdissante :

« Approuvez-vous la *République française*, ses arguments, ses attaques contre l'Eglise, le *Syllabus*, les ordres religieux, etc., etc. »

Comment l'*Emancipateur* peut-il encore en douter?

Nos sympathies ferrystes et maçonniques n'éclatent-elles pas à chaque ligne de ce journal ?

Et puis, l'*Emancipateur* le constate, ce n'est pas dans l'*Univers* que nous allons chercher nos inspirations.

N'est-ce pas tout dire ?

Notre ligne se rapproche de celle du *Monde*.

N'est-ce pas la marque du mauvais esprit qui nous anime, de nos tendances ultra-révolutionnaires et d'une perdition désormais irrémédiable?

A. R.

MAÇONNERIE ET POLITIQUE

Le *Monde maçonnique* vient d'inaugurer, dans ses colonnes, la publication d'un bulletin politique destiné, selon son expression, « à rattacher à la marche des choses profanes la conduite que doit tenir la maçonnerie, » et aussi à constater « l'influence de la maçonnerie » sur les événements contemporains. Et il ajoute :

Répandus partout, maîtres de l'opinion dans la plupart des centres politiques, les Maçons ont une part considérable dans l'opinion que le monde profane soupçonne, mais dont il ne saurait mesurer la portée. Presque toutes les réformes à l'ordre du jour ont été présentées, discutées, formulées dans les Ateliers avant d'éclater dans la presse, avant de monter à la tribune...

Nous donnerons à nos lecteurs quelques extraits de ce bulletin de la politique maçonnique.

LE CHEMIN DE FER DU HAUT-SÉNÉGAL

La lecture de la discussion du budget est parfois intéressante à lire pour avoir une idée de la façon dont le gouvernement opportuniste emploie les fonds extirpés aux contribuables. Nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits du *Journal officiel* du 18 décembre, relatifs au chemin de fer du Haut-Sénégal :

M. le Provost de Launay. . . . .

On vous demande, messieurs, de créer au Sénégal tout un personnel de chemin de fer qui se composerait d'un directeur, d'un sous directeur, d'un chef du service d'exploitation, d'un chef de comptabilité, d'un sous-chef de comptabilité, de chefs de chantier, et ainsi de suite. Il y a pour 121,000 fr. de traitements. *Je vous étonnerai peut-être en vous disant que tout le personnel qui touchera ces 121,000 fr. par an, doit être attaché à un chemin de fer qui ne possède qu'une seule locomotive.*

Voilà, vous l'avouerez, une locomotive bien gardée, et si elle vient à dérailler ce ne sera pas faute de surveillance. (Sourires approbatifs à droite).

Je ne suis pas d'accord avec M. le ministre, parce que des renseignements que j'ai reçus de ce pays, il résulte que ce chemin de fer est dans un tel état, avec un matériel si incomplet ou si défectueux, que tout service lui est rendu pour ainsi dire impossible.

L'orateur cite ensuite quelques passages du rapport de M. de Lanessan sur cette question, établissant qu'au lieu de faire partir le chemin de fer d'un point du Sénégal navigable pendant toute l'année, on le fit partir de Kayes, c'est-à-dire d'une partie du fleuve où les navires, même d'un très faible tirant d'eau, ne peuvent remonter que pendant quelques mois de l'année.

A cette première faute, continue-t-il, on en ajouta une seconde, résultat d'un manque absolu de préparation ou d'une singulière légèreté. Trois fois de suite, le personnel et le matériel du chemin de fer furent expédiés trop tard de Saint-Louis, trois fois de suite les navires chargés de le transporter à Kayes furent arrêtés en route par la baisse des eaux et l'on dut abandonner les hommes et les matériaux sur les berges du fleuve.

« Chaque fois il en résulte des pertes considérables de temps, d'argent, des fatigues et des maladies mortelles. De telle sorte qu'à la fin de la campagne 1882-83, il n'y avait que 17 kilomètres de chemin de fer entièrement achevés ; le tracé ne s'étendait que jusqu'au kilomètre 70.

. . . .

« Quant à la dépense occasionnée par les frais de campagne, de construction des forts, de la route, encore bien imparfaite, qui les relie et par le chemin de fer, elle s'élevait, au moment de la cessation des travaux, à la somme de 25,288,536 fr. »

. . . .

Ainsi les travaux sont abandonnés, nous avons un bout de chemin de fer de quelques kilomètres, auprès d'une rivière qui n'est navigable que pendant quelques mois, des routes qui ne sont pas frayées, et des forts qui sont beaucoup plus loin. J'ai ici la carte.

Tout cela a coûté 25 millions, et le chemin de fer entre pour la plus large part dans ces dépenses de 25 millions.

M. Rouvier, actuellement ministre du commerce, nous avait dit :

« Une entreprise de cette nature ne peut s'accomplir sans un certain coulage, je dirai même sans un certain gaspillage... »

. . . .

Messieurs, nous allons voir ce qui c'est que ce gaspillage et ce qui reste à l'heure qu'il est de ce matériel qui a coûté dans les 12 à 15 millions. D'abord on a commencé par transporter le matériel d'exploitation et par le déposer dans ce pays lointain avant que le chemin de fer ne fut commencé. Tout ce matériel est resté exposé à toutes les intempéries sous un climat désastreux. C'était là une singulière façon de s'approvisionner et de préparer un matériel de bonne qualité. Je ne puis pas m'expliquer à quelles préoccupations on obéissait en agissant ainsi.

Nous allons voir maintenant dans quelles conditions s'est effectué le transport. On s'est pour cela servi de chalands qu'on a attaché derrière des bateaux à vapeur, et qu'on a mis en route de France pour le Sénégal. Tous les marins ont été stupéfaits de ce mode de transport, et il y avait de quoi, car la plupart ont coulé en route, et une grande partie du matériel est resté au fond de la mer.

Il en est résulté qu'à l'heure actuelle, de toutes les locomotives envoyées, il n'y en a qu'une qui puisse marcher.

Voilà pour le matériel du chemin de fer.

Quant au matériel de navigation, il a été acquis et transporté dans des conditions aussi extraordinaires.

On avait acheté dix bâtiments pour remonter le fleuve et pour relier Kayes à la côte. De ces dix bâtiments, deux avaient été achetés en Angleterre, huit en France. Sur les bâtiments achetés en Angleterre, il y en avait un qui avait passé quelque temps au fond de la Tamise, on l'avait relevé et envoyé au Sénégal. Là, on s'aperçut que ce bateau avait un pont en fer ; de sorte que sous le soleil torride de ce pays, il était hors de service avant d'avoir servi, car les matelots indigènes ne pouvaient tenir sur le pont. L'autre est arrivé par une sorte de miracle; on avait donné l'ordre au capitaine de ne pas éteindre les feux de sa machine, et lorsqu'il est arrivé au Sénégal et que la machine a été éteinte, on n'a pu parvenir à la faire marcher à nouveau ; elle avait été vendue en Angleterre, dans de telles conditions qu'elle était hors de service après son premier voyage.

Et maintenant, comme ces faits inqualifiables peuvent paraître invraisemblables ou exagérés, nous tenons à ajouter à cet exposé de M. le Provost de Launay la réponse que le rapporteur, M. de Lanessan, lui a faite séance tenante :

M. de Lanessan, *rapporteur*. Messieurs, je serai extrêmement bref dans la réponse que je crois nécessaire de faire à notre honorable collègue, M. Le Provost de Launay.

Que vous a-t-il dit ? Que la construction du chemin de fer de Kayes à Bafoulabé avait été entreprise dans de très mauvaises conditions, et à l'appui de cette assertion il a cité ma propre opinion.

Cette opinion, je l'ai émise dans deux rapports successifs, et après avoir acquis des preuves certaines.

Oui, il est absolument vrai que le chemin de fer du haut Sénégal a été entrepris dans de très mauvaises conditions. Pour des motifs que je n'ai pas à rechercher, pendant trois ans de suite, les matériaux et le personnel sont partis beaucoup trop tard de Saint-Louis, et n'ont pas pu atteindre avant la saison des basses eaux le haut Sénégal, de sorte qu'il a fallu traîner les matériaux à la cordelle, dans des conditions très onéreuses, jusqu'aux lieux où l'on devait les utiliser. Tout cela est absolument vrai.

LES MAITRES D'ÉCOLE

Les maîtres d'école, qu'on appelle aussi instituteurs, sont-ils contents ou mécontents ? Grave question, d'où dépend, paraît-il, le sort de la République !

Elle a été discutée l'autre jour à la Chambre par un sceptique qui est ministre, et par un sectaire qui l'a été ; circonstance particulière qui suffirait d'ailleurs à expliquer leur désaccord. « Les maîtres d'école sont enchantés ! » disait le ministre. — « Les maîtres d'école sont désolés ! » répondait l'ex-ministre. Enchantés, désolés ; entre ces deux termes extrêmes, le sceptique et le sectaire n'admettaient rien.

L'homme de l'enchantement soutenait que les maîtres d'école jubilent, parce qu'on les a émancipés, eux et leurs écoles. On les a délivrés du curé et de l'Eglise. On a brisé cette chaîne qui les retenait captifs, et ce joug sous lequel ils gémissaient. Autrefois, ils marchaient la tête basse devant leurs oppresseurs en soutane. Espionnés, admonestés, vexés, dénoncés, ils subissaient une domination qui avait le caractère d'une tyrannie; ils étaient obligés d'ouvrir leurs écoles aux inspections de l'ennemi, d'apprendre le catéchisme aux enfants, de réciter les prières, de chanter au lutrin, de conduire leurs écoliers à la messe, et même en certains endroits, de faire leurs pâques. Ils tremblaient devant un inquisiteur toujours prêt à les livrer au bras séculier. Une main secourable les a tirés de la servitude, une voix rassurante a dissipé leurs longues terreurs. Aujourd'hui, ils sont libres, ils s'appartiennent, ils ont relevé leurs fronts abattus, ils jouissent fièrement de leur place au soleil.

Voilà ce que disait le ministre, et il disait vrai. Les maîtres d'école ont été émancipés. Ils ne font plus le catéchisme. On ne voit plus le curé à l'école, et presque plus l'instituteur à l'église. Celui-ci a cessé presque partout de conduire les enfants à la messe et de les y surveiller. Il respecte ainsi la liberté de conscience de ces jeunes philosophes qui en usent, de leur côté, pour dire des injures aux passants et tenir dans la rue des propos à faire dresser les cheveux sur la tête. Ils vont assez régulièrement à l'école, mais ils font l'église buissonnière et si, par hasard, rencontrant le dimanche quelque morveux loin des offices, vous lui demandez où il va, j'en appelle à tous ceux qui ont habité la campagne dans un rayon de quinze lieues autour de Paris, vous avez toutes les chances du monde pour qu'il vous réponde en vous tutoyant : « Qu'est-ce que ça te f... » Ce qui prouve qu'on a émancipé les maîtres, et les élèves aussi !

Est-ce une raison pour qu'ils soient aussi enchantés qu'on le suppose? D'abord, cette mauvaise éducation de ses *gamins ne saurait faire* à l'instituteur un plaisir extrême. On n'est jamais très fier de voir une tenue aussi déplorable à ceux qui reçoivent vos leçons. On craint d'en paraître plus ou moins responsable. Le maître d'école, les trois quarts du temps, n'est pas un goujat; il souffre de cette grossièreté toujours croissante, que l'observateur remarque aujourd'hui chez les enfants, et que la rupture entre l'école et l'église a certainement développée. L'enfant, avec son instinct très subtil, voyant aux prises les deux puissances qui s'unissaient naguère pour réprimer ses mauvais penchants, en profite pour leur donner carrière. Quand il n'y a plus qu'un chat, les souris dansent !

Et puis, il faut bien le dire, si le maître d'école est émancipé d'un côté, il ne l'est pas de l'autre; on l'a délivré du curé, mais on ne l'a pas délivré du maire, ni du conseil municipal, ni de toutes les petites influences, ni de toutes les grandes tyrannies ; on ne l'a délivré ni du préfet, ni de l'inspecteur, ni du député, ni des politiciens qui l'ont transformé en instrument électoral. La statistique des dénonciations nous fournirait de curieuses révélations sur ce point. Je voudrais bien savoir ce qu'il arrivait autrefois, et ce qu'il arrive aujourd'hui de lettres au ministère ou à la préfecture contre lui. Je gagerais bien que le nombre en a triplé. Enfin, on ne l'a délivré ni des familles qui réclament, ni des enfants qui braillent, ni des importants de village qui font d'une taloche une affaire d'Etat. Les punitions corporelles! Ont-ils assez déclamé contre ce vieux et excellent système de la giffle! Vous savez qu'il n'y a pas un seul maître d'école en France qui n'en donne encore quelques-unes de temps à autre. Tous ceux que j'ai consultés m'en ont fait la confidence. mais ils ne gifflent plus qu'en tremblant, car il y va de leur avenir.

Je pourrais m'espacer beaucoup sur les raisons qui s'opposent à la félicité du maître d'école. Celles-là suffisent. Pour ma part, je ne le crois pas aussi enchanté que cela; et s'il est vrai, comme le ministre l'a dit, qu'il doive tous ces biens à la République, j'ai peur que sa reconnaissance n'ait des bornes.

Maintenant est-il aussi désolé qu'on l'a prétendu ? Cette désolation viendrait de ce qu'on lui a promis de la galette, beaucoup de galette, et qu'on ne lui en donne pas, ou très peu. Il a reçu quelques miettes, mais pas le gros morceau qu'il convoite avec un appétit qui lui est venu en mangeant. Depuis des années, ses courtisans lui annoncent qu'il aura une liste civile quasi-royale, et il touche un traitement moyen de 1,057 francs; 143 francs de moins que le sous-lieutenant de la *Dame blanche*, qui florissait dans un temps où les vivres coûtaient moins cher. Naturellement il grogne; et l'ex-ministre a dit que son âme scolaire commençait à s'ouvrir à l'irritation et au découragement. L'ex-ministre a parlé de lettres nombreuses dans lesquelles se trahissent les sentiments que le maître d'école éprouve, et il a mis ceux qui niaient au défi de faire une enquête.

Elle démontrerait, je crois, que la vérité est entre les deux. Le maître d'école subit en ce moment les impressions d'un monsieur à qui la République a promis plus de beurre que de pain, et à qui elle ne donne pas beaucoup plus de pain que de beurre. Il n'est pas malheureux, mais il est déçu. Il attend, résigné ou impatient suivant les caractères, mais sa confiance n'a pas résisté aux désappointements que l'absence d'appointements lui a causés. Il continue à faire son devoir machinalement et tant bien que mal, parce qu'il est honnête homme et se rend compte de l'importance de sa tâche ; mais il se rend compte aussi qu'il a fait un mauvais marché, le marché du cheval qui, voulant se venger du cerf, se laissa brider par l'homme. Il est arrivé à cette croisée de routes où la raison vous revient sous l'influence des déceptions et où l'on commence à se demander si l'on n'a pas lâché la proie pour l'ombre. Le maître d'école n'a fait évidemment que changer de sujétion. Reste à savoir laquelle des deux était la moins lourde. A cette heure, sa conscience met en balance l'ancien et le nouveau joug, et l'examen ne paraît pas favorable au nouveau.

Le maître d'école n'est ni enchanté ni désolé, il est inquiet, et il roule en lui les pensées d'un ambitieux qui n'espère plus ; c'est grave.

DANIEL RENÉ.

NOUVELLES DU JOUR

Le voyage de M. de Bismarck à Paris

Paris, 22 décembre. — Le *Soir* croit pouvoir confirmer la nouvelle du prochain voyage de M. de Bismarck à Paris. Il n'y aura ni fête à l'ambassade, ni réception diplomatique; mais le chancelier, tout en gardant un demi-incognito, descendrait à l'ambassade et verrait M. Ferry. Ce dernier se montre très soucieux de l'impression que peut produire et des graves complications que peut entraîner la démarche de son puissant ami. L'ambassade allemande se réserve la faculté de démentir ou de confirmer la nouvelle, suivant l'attitude que prendront la presse française et la population parisienne.

Le budget au Sénat

Paris, 22 décembre. — A une réunion tenue aujourd'hui par la gauche républicaine et l'Union républicaine, M. Dauphin a déclaré que le budget est en retard de cinq jours encore sur celui de l'année dernière. Il ne sera, lui, en mesure de déposer son rapport que vendredi ou samedi. Le rapport serait imprimé le dimanche, distribué le lundi 29 ; il resterait deux jours pour voter le budget et le renvoyer à la Chambre.

Après ces déclarations, un court débat s'engage. M. Faye, de la gauche et membre de la commission, déclare alors qu'en ces conditions et en prévision de l'impossibilité de voter le budget complet, il serait sage d'aviser aux mesures que commandent les circonstances.

Il demande que le Sénat vote le budget des recettes et que, pour les dépenses, sans recourir aux douzièmes provisoires, on vote une certaine somme de sept ou huit cents millions, par exemple, qui sera mise à la disposition du gouvernement Aucun vote n'est émis. La réunion se sépare au milieu d'une certaine émotion.

Les bourses des séminaires

Paris, 22 décembre. — M. Martin-Feuillée a été entendu par la commission des finances au sujet des crédits pour les bourses des séminaires La commission aurait désiré porter les crédits à un chiffre plus élevé que celui qu'il a proposé. M. Martin-Feuillée a déclaré qu'il voulait s'en tenir aux chiffres qu'il a défendus. La commission s'est séparée sans avoir pris de décision.

Le scrutin de liste

La commission de la réforme électorale devait se réunir hier pour entendre la lecture du rapport de M. Constans. A deux heures, le président, M. Spuller, et le rapporteur, M. Constans, étaient seuls présents. La commission n'a donc pas pu délibérer. Toutefois, nous sommes à même de faire connaître à nos lecteurs la partie la plus intéressante du rapport de M. Constans, celle qui a trait à la proportionnalité et sur laquelle la commission ne s'est pas encore prononcée.

On sait que plusieurs amendements ont été présentés sur le projet de loi en préparation. En voici le résumé contenu dans un tableau dressé par le rapporteur. Il y a tout d'abord : 1° la proposition Constans tendant à ce qu'il soit nommé un député par 70,000 habitants et un en plus par fraction de 70,000, ce qui donnerait un chiffre de 597 députés.

Viennent ensuite les propositions suivantes : 2° Un député par 20,000 électeurs inscrits et un en plus par fraction de 10,000, soit un total de 517 députés. 3° Un député par 19,000 électeurs inscrits et un en plus par fraction de 10,000, soit un total de 535 députés. 4° Un député par 17,000 électeurs inscrits et un en plus par fraction de 10,000, soit un total de 598 députés. 5° Un député par 17,000 électeurs inscrits et un en plus par fraction de 8,500, soit un total de 666 députés.

Il est actuellement impossible de se prononcer sur l'adoption de l'une ou l'autre de ces propositions, mais il y a tout lieu de penser que la Chambre repoussera les propositions ayant pour effet de réduire le chiffre de la représentation législative. Le nombre des députés est actuellement de 557 ; trois propositions élèvent ce chiffre dans des proportions notables; deux seulement le réduisent. Le rapport, comme nous l'avons dit, se prononce en faveur du rétablissement du scrutin de liste.

La proposition Canet

Paris, 22 décembre. — La 25e commission d'initiative s'est prononcée pour la prise en considération de la proposition Canet, tendant à assimiler le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial au baccalauréat ès-sciences, pour ouvrir un accès aux écoles du gouvernement.

Lettre pastorale de l'évêque de Marseille

Par une lettre pastorale que publie la *Gazette du Midi*, Mgr l'évêque de Marseille vient de décider que cette année « la messe de minuit sera supprimée en signe de deuil dans toutes les églises et chapelles du diocèse ». En outre, Mgr Robert ordonne que, depuis la Noël jusqu'à la fin de l'année, un salut solennel de pénitence, en présence du très Saint-Sacrement exposé, sera donné dans toutes les églises et chapelles.

La lettre pastorale, qui inspire les plus graves méditations sur l'état présent de la France, dit que cette mesure est prise par Mgr l'évêque à la suite des nombreux vols sacrilèges commis en ces derniers temps dans les églises, et à titre de réparation.

Le concordat et le Saint-Siège

Rome, 22 décembre. — On attend incessamment S. Exc. Mgr di Rende, qui va passer les fêtes de Noël dans son diocèse de Bénévent.

Aussitôt que le Nonce, à son passage à Rome, aura été reçu par le Saint-Père, il sera décidé s'il y a lieu d'attendre, avant d'accentuer les observations qui ont été déjà faites sur les suppressions du budget des cultes et la violation du Concordat, que le Parlement français ait donné son vote définitif.

Il est certain, dans tous les cas, que les premières observations du Saint-Siège ont été transmises au gouvernement français sous une forme péremptoire et qui demandait formellement une réparation sérieuse.

L'affaire du « Vainqueur »

Paris, 22 décembre. — Le ministre de la marine a donné des ordres pour que l'*Albatros*, actuellement à Toulon, se rende à Port-Bon pour y procéder, de concert avec le vice-consul de France, à une contre enquête officieuse sur l'affaire du *Vainqueur*, un bateau pêcheur dont l'un des marins a été tué, il y a quelques jours, par le feu d'une felouque espagnole.

Les explosions en Angleterre

Londres, 22 décembre. — Les explosions continuent en Angleterre. Hier matin, on en signalait une nouvelle à la station du chemin de fer de Windsor. Des machines en cuivre et une bouteille de matières explosibles ont été trouvées dans les débris. La machine avait été soigneusement emballée dans une caisse qui avait été remise au bureau des colis, où le feu s'est déclaré. Les flammes ont complètement détruit le bureau, ainsi qu'un grand nombre de paquets qui s'y trouvaient.

Dissolution du Reichstag

Berlin, 22 décembre. — Dans la dernière séance du conseil des ministres, la question de la dissolution du Parlement a été longuement agitée. Le prince de Bismarck s'est déclaré énergiquement contre une pareille mesure.

Inondations dans l'Inde française

Pondichéry, 22 décembre. — On signale, dans la colonie, une inondation plus terrible encore que celle du mois dernier. Le gouvernement a décidé de venir en aide aux populations.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Le combat de Chu

Le courrier de Chine vient d'apporter l'ordre du jour, en date du 17 octobre, adressé par le général Brière de l'Isle aux troupes qui ont pris part au combat de Chu.

Le voici :

« Le général commandant le corps expéditionnaire du Tonkin est heureux de porter à la connaissance des troupes les résultats obtenus dans les journées du 10 et 11 octobre par la colonne placée sous les ordres du lieutenant-colonel Donnier, dans le haut Loch-Nau.

» Un corps d'armée chinois, établi au marché de Chu, s'était solidement fortifié dans un ouvrage circulaire à grand relief, armé d'artillerie et servant d'appui à une longue ligne de tranchées casematées.

» Au nord de cet ouvrage, cinq forts couvraient la route de retraite de l'ennemi vers Langson.

» Le 10 octobre, après un combat acharné qui a coûté à l'armée chinoise des pertes considérables, sa gauche était tournée.

» Le 11, dès le matin, l'ennemi prononçait un vigoureux retour offensif sur les positions conquises la veille par nos troupes.

» Mais, reçus à courte distance par notre artillerie et notre infanterie, les assaillants étaient réduits à se replier, abandonnant un grand nombre de morts sur le terrain, sans nous avoir fait éprouver la moindre perte

« La journée du 10 octobre avait coûté 20 tués, parmi lesquels le capitaine Cuvellier, du 143e, et 92 blessés, dont le capitaine Frayssinet et le lieutenant Forrest, tous deux également du 143e.

» Le 12, au matin, en arrivant à Chu, le général commandant le corps expéditionnaire trouvait tous les retranchements évacués par l'ennemi, à la faveur de la nuit, et, le 13, un fort détachement procédait, sans être inquiété, à la destruction des ouvrages abandonnés.

» Ces deux journées ont prouvé une fois de plus les excellentes qualités de nos troupes. Le général les félicite de leur solidité et de leur entrain.

» Kep et Chu restent fortement occupées et ferment désormais à l'armée chinoise les défilés qui conduisent de Lang-Son dans le Delta.

» Au quartier-général à Haïphong, le 17 octobre 1884.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

De son côté et par le même courrier, l'amiral Courbet rend compte des travaux de défense qu'il a dû exécuter après son débarquement à Formose; ces travaux de terrassement, accomplis sous la pluie et par un temps très dur, ont provoqué dans la colonne des cas assez nombreux de fièvre typhoïde ; aujourd'hui l'état sanitaire s'est très amélioré.

Envoi d'armes et munitions allemands

On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Morning Post* de ce matin, d'après une dépêche de Hong-Kong, que des armes et des munitions apportées par des navires allemands sont arrivées et ont été immédiatement envoyées aux troupes qui doivent renforcer l'armée chinoise sur les frontières du Tonkin.

L'ATTENTAT DU NIEDERWALD

Leipzig, 22 décembre. — La Cour suprême a condamné : Reinsdorf, Rupsch et Küchler à la peine de mort, pour attentat contre la vie de l'Empereur et celle du roi de Saxe ;

Holzauer et Bachmann, à dix ans de détention pour complicité ;

Sœhngen, Tœhner et Rheinbach sont acquittés du chef d'avoir commandité l'attentat de Niederwald, mais sont condamnés à dix ans de détention pour l'explosion d'Elberfeld.

Des peines accessoires, purement platoniques, sont en outre prononcées contre les trois condamnés à mort. Reinsdorf est condamné à quinze ans de détention pour avoir excité Bachmann à l'attentat d'Elberfeld, Rupsch et Küchler à douze ans, pour l'explosion de la Festhalle.

L'arrêt déclare que l'attentat de Niederwald n'a échoué que parce que la mèche était mouillée. « Ce crime est d'autant plus odieux, dit le président Drenkmann, que l'Empereur, ce jour-là, était sans gardes et confiant dans l'amour de son peuple. »

Les condamnés ont écouté, impassibles, la lecture de l'arrêt.

Une dépêche de Berlin, antérieure à la condamnation, assure que l'empereur Guillaume a déclaré que, dans le cas où Reinsdorff et ses complices seraient condamnés à la peine capitale, il ne trouverait pas incompatible avec sa qualité de monarque chrétien, d'user de son droit de faire grâce en faveur des anarchistes en question. Le vieil empereur est disposé à un acte de clémence, malgré les représentations de son entourage, et il paraît que le prince de Bismarck l'entretient dans ces sentiments.

On croit toutefois que Reinsdorf subira le châtiment suprême, les ministres étant opposés à toute commutation de peine.

SÉNAT

Séance du 22 décembre 1884

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est levée à 3 heures 5 minutes.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. Huguet dépose, au nom de la commission de comptabilité, le projet de budget du Sénat pour l'année 1885.

Après un échange d'observations entre MM. de *Gavardie, Marquis et de Ravignan*, le Sénat adopte un projet de loi autorisant le département de Meurthe-et-Moselle à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'instituteurs.

Le budget de 1885

M. Tirard dépose le projet de loi portant fixation du budget des dépenses et des recettes pour l'année 1885. Il demande le renvoi de ce projet à la commission des finances.

Déclaration

M. Calmon, président de la commission des finances, fait, au nom de cette commission la déclaration suivante :

« J'ai pour devoir de venir ici dégager la responsabilité de la commission des finances au sujet des conséquences que doit avoir le dépôt tardif sur le bureau du Sénat du projet de budget de l'exercice 1885.

» Ce projet, présenté à la Chambre des députés le 28 février dernier, a été adopté définitivement par elle dans sa séance d'avant-hier 20 courant. C'est aujourd'hui 22 seulement, que le Sénat en a pu être saisi par le gouvernement.

» Désireuse de répondre à votre confiance en vous mettant à même de discuter le budget en temps utile, votre commission des finances a fait son possible pour suivre la Chambre dans ses travaux et arrêter ses propositions au fur et à mesure des votes émis par cette dernière. Mais plusieurs de ces votes entraînent des modifications essentielles dans divers services et ont dû et doivent être encore, de la part de votre commission, l'objet d'une étude d'autant plus approfondie qu'ils pourront donner lieu dans cette enceinte à d'importants débats.

» Donc, malgré tout son bon vouloir, malgré tout le zèle de ses membres, il lui est impossible d'avoir terminé son travail assez tôt pour que le rapport qu'elle aura à vous soumettre puisse être imprimé et distribué avant lundi.

« Déjà, l'an dernier, à pareille époque, j'ai dû constater à cette tribune la situation absolument regrettable qui résultait de la présentation du budget au Sénat dans les derniers jours de l'année, c'est-à-dire l'alternative, soit d'une discussion écourtée dans cette enceinte discussion peu digne du Sénat et du grand rôle qui lui est assigné par la Constitution, soit d'un recours forcé aux douzièmes provisoires.

« Si le vote de douzièmes provisoires s'impose cette année, il convient que le pays sache que ce n'est pas sur le Sénat que doit en peser la responsabilité. » (Vive approbation à droite et au centre.)

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Le Sénat adopte un projet de loi relatif à la révision du classement des places fortes et postes militaires en Algérie.

Demain, à 3 heures, séance publique.

La séance est levée à 4 heures.

Observations météorologiques. — *Paris, 23 décembre* — La pression barométrique est de 741 à Nice ; 767 à Brest. — Très fortes pressions sur la Mer du Nord. — Le baromètre est bas en Italie. — Temps probable : vent d'entre nord et est, ciel couvert, averses ou neige par place. — Température froide.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Selon les organes de la Préfecture, les élections de dimanche auraient donné 1,176 délégués de gauche et 974 délégués de droite (684 conservateurs, 295 indépendants).

Ces évaluations laissent beaucoup à désirer comme exactitude ; nos confrères pourront s'en apercevoir le 25 janvier. Mais telles qu'on les établit dans un but intéressé, elles montrent quelle forte majorité était assurée à la droite, si M. Jules Ferry n'avait pris le soin de biseauter les cartes électorales, au moyen de la loi nouvelle.

***

Le *Temps* publie la note suivante :

« Nous avons annoncé que plusieurs cercles radicaux de Lille avaient offert la candidature à M. Potié, conseiller général d'Hanbourdin. Aujourd'hui, nous apprenons que M. Potié, dans une lettre à M. Macarez, déclare qu'il n'a jamais accepté d'être candidat, qu'il est, au contraire, partisan d'une candidature unique, celle du conseiller général de Solesmes, candidature qu'il recommandera à tous ses amis. Le parti républicain accepte donc tout entier la candidature de M. Macarez. »

***

Le *Progrès* et le *Petit Nord* publient le document suivant :

Le cercle républicain la *Fraternité*, réuni en assemblée extraordinaire, invite les électeurs de droit et les délégués à choisir avant tout un candidat franchement républicain et progressiste.

Le candidat qui lui paraît jusqu'à ce jour remplir ces conditions est M. Auguste Potié, conseiller général d'Haubourdin.

Il les invite, dans tous les cas, à se rallier à une seule candidature républicaine.

Pour le Cercle,
le secrétaire,
CH. MILLESCAMPS.

***

Le *Progrès* réédite chaque jour le même thème :

« Jusqu'à présent, un seul candidat a nettement indiqué son intention de solliciter les suffrages de ses concitoyens, ce postulant, appuyé par un groupe d'électeurs de droit, est M. Macarez, homme distingué, mais dont la candidature a eu la mauvaise fortune de se produire dans des conditions tout au moins regrettables, au point de vue des doctrines d'indépendance que représente le parti républicain.

» D'autres candidatures très dignes d'intérêt pouvaient se produire, on a généralement trouvé que cette façon de leur couper les ailes dès le début était un peu trop dégagée des prévenances et des attentions que le corps électoral est en droit d'attendre. »

Le *Progrès* veut qu'on tienne pour non avenue la candidature de M. Macarez et que les opportunistes recommencent à faire un choix.

Il ne reste qu'à revenir à la pratique des usages démocratiques. C'est-à-dire à convoquer les électeurs dans des réunions préparatoires et à les prier de désigner un candidat, celui qui aura la majorité sera défendu par tous les organes républicains et entrera certainement seul dans la lutte.

Après avoir dit que M. Macarez prétendait éliminer complètement la politique de l'élection, le *Progrès* explique en quoi ce système lui paraît dangereux :

Nos adversaires, dit-il, ne manqueraient point de triompher de notre silence et peu à peu, *sous le fallacieux prétexte de ne nommer que des gens exclusivement occupés des intérêts locaux, on finirait par peupler les conseils du pays de réactionnaires.*

On commencerait par obliger un républicain très honnête et très sincère, comme M. Macarez, à taire ses véritables convictions, on continuerait en nommant des représentants dont les opinions excessivement ternes n'effaroucheraient personne ; et quand on aurait perdu l'habitude de compter la valeur politique du candidat comme un coefficient important, *quand le suffrage universel dédaigneux du républicanisme des candidats se serait accoutumé à se contenter de* prétendues *capacités techniques*, on finirait par ne nommer que des réactionnaires avérés.

Le *Petit Nord* publie une note conçue dans le même esprit. Nous y relevons cet aveu, à savoir que M. Macarez était hier fort indécis sur le point de savoir s'il devait maintenir sa candidature.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Chambre de commerce de Roubaix

Voici les résultats de l'élection qui a eu lieu le mardi 23 décembre 1884 :

Electeurs de droit, 28 }
Electeurs inscrits, 648 } Total : 676.

Majorité absolue : 170. — Nombre des votants : 167.

Série renouvelable pour six ans :

MM. Voldemar-Lestienne, sortant.	167	voix.
Louis Cordonnier, nouveau..	167	»
Henri Mathon, sortant......	165	»
François Roussel, id........	165	»
Charles Daudet.............	1	»
Délerue-Mulliez..............	1	»
E. Roussel..................	1	»
Charles Pollet...............	1	»

Série sortant en 1886 (remplacement d'un membre.

MM Georges Motte...............	165	voix.
Ed. Boulenger.................	1	»
Bulletin blanc................	1	